



Compte-rendu de l'audience intersyndicale avec la DASEN sur le "courriel évaluations mi-CP".

Dans le cadre de la demande d'audience en urgence envoyée par le SNUipp-FSU 94 en fin de matinée, une délégation composée de Thierry Guintrand et Emmanuelle Jollet (SNUipp-FSU 94), Marie-France Chiche (FNEC-FP FO) et Clément Peyrotte (SE-UNSA) a été reçue par Mme la DASEN ce soir à 18h00. CGT Educ'action et SUD Education, contactés dans la journée, n'ont pu assister à l'audience.

Notre demande était de clarifier l'objectif du courriel envoyé par la DSDEN ce matin à une série d'écoles ciblées, indiquant que « *la remontée des évaluations pour votre classe n'a pas été effectuée* » ainsi que « *la nécessité d'assurer cette remontée avant ce vendredi 23 mars, délai de rigueur* », ce qui a causé un certain émoi chez les collègues.

La délégation a rappelé les très grandes inquiétudes du personnel face à la lettre du ministre évoquant la faute professionnelle et des sanctions contre les collègues qui ne feraient pas remonter les résultats des évaluations nationales.

La délégation a rappelé que si les évaluations des élèves font partie des obligations de service des PE, les textes ne les obligent pas à utiliser les évaluations nationales.

La délégation a également rappelé le courrier commun des organisations syndicales nationales du 1er degré adressé au Ministre exigeant, entre autres, l'abandon de ce protocole d'évaluation (cf. courrier en PJ). Ce courrier ayant suscité un vif émoi dans les écoles, il était important de clarifier les intentions de la Direction Académique.

Elles ont enfin unanimement réaffirmé leur soutien à tous les collègues de CP n'ayant pas saisi les évaluations.

Réponse de la DASEN :

"Je ne comprends pas cet émoi. L'objectif de ce message est de rappeler le calendrier national concernant les évaluations. Je suis claire, je rappelle le calendrier : le portail sera fermé le 23 mars. Je fais donc simplement mon travail."

La délégation a demandé si les collègues qui n'ont pas fait passer les évaluations nationales subiraient des sanctions comme le Ministre les en a menacés dans son courrier du 8 mars.

Réponse de la DASEN :

"Le courrier n'aborde pas la question des sanctions ! Je suis dans mes missions quand je rappelle le calendrier".

La délégation a pris acte des réponses de la DASEN.

La délégation a rappelé le contexte actuel d'opposition des personnels aux projet de loi Blanquer : ces attaques contre l'école et la fonction publique dans son ensemble créent un climat de défiance et de colère qui a débouché dans notre département sur un taux de grévistes de 60 % mardi.

La délégation invite tous les collègues qui subiraient des pressions de la part de leur IEN pour faire passer les évaluations ou faire remonter les résultats d'ici le 23 mars (sic) à alerter les organisations syndicales, qui interviendront pour défendre leurs droits auprès des IEN concernés !

Créteil le 21 mars 2019